



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis

Budget 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le Budget 2023 s'est réunie le 14 novembre 2022

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Mme Maria Caramia (remplace M. Patrice Bez, excusé) - Mme Luzia Bernshaus - Mme Francesca Biermann – M. Thierry Luthringer - M. Eric Jutzet Bassi – M. Edouard Nekaka – M. Olivier Guignard – M. Michaël Mollet.
et de la rapportrice soussignée.

La Municipalité était représentée incorpore accompagnée de M. Stéphane Champod secrétaire municipal, M. Jean-Michel Brandt, boursier communal et Mme Mathilde André adjointe à la bourse.

M. le syndic, Cédric Roten, nous fait un résumé du budget fortement influencé par l'augmentation des coûts de l'énergie et du renchérissement en général.

- Le déficit prévu est de Chf 164'750, celui-ci a pu être réduit grâce à la vente de l'immeuble de la Sagne (préavis 22-08) et une estimation plus précise de la péréquation qui devrait rapporter encore Chf 500'000. Une réduction a également pu être obtenue par l'augmentation du prix de vente du gaz pratiquée en deux étapes, 11 cts au premier trimestre et ensuite 13 cts au deuxième trimestre. Le prix de l'eau a également subi une augmentation pour atteindre le plafond maximum fixé par le conseil communal, soit Chf 1.80/m³. Une partie de la réserve pour la compensation des frais liés à l'eau a été utilisée. A noter que le conseil devra se prononcer sur une adaptation du plafond l'année prochaine.
- Ce budget prévoit un renforcement de l'administration générale pour répondre aux nombreuses sollicitations et spécificités inhérentes au bon fonctionnement de la commune. Il adapte le service de conciergerie pour répondre aux besoins de la nouvelle salle de gym. Il prévoit aussi l'adjonction de 2 patrouilleuses scolaires. La charge de personnel augmente ainsi de 0.92 EPT, la faisant passer à un total de 54.91 EPT. Ces mouvements sont en partie compensés par la prise en charge des contrats de deux bibliothécaires par le canton.

- Après discussion avec la commission du personnel, les salaires communaux ne seront qu'en partie adaptés au coût de la vie. L'augmentation ne sera que de 1.84 % alors qu'elle aurait dû être de 2.84 %. La commission du personnel a pris en compte les efforts déjà faits par la Commune pour la caisse de retraite, le renforcement des postes et le soutien pendant la période de la CoVid.
- Le budget est toujours basé sur un principe de budget « 0 », donc uniquement avec les dépenses et les recettes prévues. Une partie des dépenses et des recettes échappe aux décisions communales car elles sont dictées par la politique régionale, cantonale et fédérale.
- A noter que la marge d'autofinancement est prévue à Chf 1'986'750, elle ne permettra bien entendu pas de financer tous les investissements prévus. Si ceux-ci sont réalisés, alors la dette augmentera de Chf 6'986'100 pour atteindre Chf 29.5 mios à fin 2023.
- Les recettes à fin septembre des premières taxations fiscales permettent d'être serein à ce sujet, elles sont en légère augmentation.
- Les biens immobiliers de la commune sont rentables.

La commission passe ensuite en revue les différents postes du budget et du plan d'investissements 2022-2027. Ils sont analysés avec beaucoup d'intérêt, incarné par un grand nombre de questions dont voici un résumé.

Il est à saluer que la municipalité ainsi que le boursier et son adjointe se sont prêtés avec bienveillance et professionnalisme à cet exercice.

Administration générale

- Le plafond d'emprunt voté par le conseil est-il bien de 48.5 mios ?
 - C'est effectivement le cas, et l'évolution pourrait nous amener à un dépassement si rien n'est fait pour l'éviter.
- l'augmentation des charges s'élève à Chf 600'000, soit 17 %. Cette augmentation va-t-elle se pérenniser ?
 - Certains postes sont et deviennent récurrents et certains autres non. Certains subsides sont en augmentation et la Municipalité souhaite être transparente en indiquant tout. A noter que dans ces augmentations sont prises en compte les absences du personnel en hausse cette année. Certains subsides sont dévolus à la jeunesse et la culture pour le lancement de projets et de grosses manifestations sportives. Si le subside pour la piscine n'est pas limité, celui pour les remontées mécaniques est lui plafonné.
Pour les investissements qui sont limité à une dépense ponctuelle, figure l'achat d'un logiciel ainsi que sa maintenance.

Domaines et bâtiments

- Pour quel raison la fondation de la Gittaz n'est pas mentionnée dans le budget ?
 - Elle ne fait pas partie du patrimoine communal et ne génère pas de bénéfice. Elle est gérée par une fiduciaire et c'est uniquement lors de la création de la fondation qu'une somme a été investie par la commune.
- Quel est la différence entre les rénovations et les investissements ?
 - Les rénovations font partie du budget alors que les investissements font l'objet de préavis.

- Pourquoi le prix du bois est estimé à 70.-/m³ alors que le bois n'a jamais été autant demandé ?
 - La filière du bois de construction est en grande difficulté avec un rendement en baisse. Le prix des énergies se répercutant sur la filière.
- Faut-il temporiser la vente de bois afin d'obtenir un meilleur prix ?
 - Ce ne serait pas une bonne solution car nous profitons aussi des fins de coupes pour approvisionner nos réserves pour le bois de chauffage. Certaines coupes doivent obligatoirement être faites pour l'entretien des forêts.
- Pour quelles raisons l'exploitation des forêts par des tiers est-elle en augmentation ?
 - La coupe demande de plus en plus de machines complexes et coûteuses. La commune ne désire pas investir dans l'achat et l'entretien de telles machines.
- Comment est calculé le budget de la salle de gym ?
 - L'amortissement se fait sur une année et les loyers sont pris en compte sur une demi-année.

Travaux

- Est-il possible de réduire l'achat d'énergie pour l'éclairage public ?
 - Bien que la commune de Ste-Croix puisse être fière de faire partie des premières communes qui ont diminué de manière importante l'éclairage public, le constat est fait que l'économie réalisée est très anecdotique.
- Les amortissements budgétés au minimum légal.
 - Si les comptes le permettent, lors du bouclage, des amortissements complémentaires peuvent être fait. L'amortissement de la Rue du Jura était prévu au budget 2022 avec un prélèvement sur la réserve

Instruction publique

- Comment expliquer que le budget pour la paroisse catholique passe de Chf 15'600 à Chf 44'100 ?
 - C'est une exigence cantonale pour régulariser une situation qui n'était pas conforme. La prise en charge des lieux de culte doit être équitable entre les paroisses.
- Au vu des coûts d'entretien importants des temples, serait-il envisageable d'en vendre ?
 - Ceci sera difficile en regard de l'attachement émotionnel de la population pour leurs lieux de culte.

Police

- Pourquoi les ASP et les patrouilleuses sont ensemble dans le compte 610.3011 ?
 - Ces fonctions font partie intégrante du corps de police, ce qui explique qu'ils apparaissent sur ce compte.

Services industriels

- Pourquoi avoir prélevé Chf 76'000 sur le fond de réserve ?
 - Nous avons l'obligation d'être à l'équilibre sur les comptes de l'eau. Pour rappel le plafond du prix de l'eau au m³ fixé par le conseil a été atteint. Une augmentation a être étudiée par le conseil. A noter que l'augmentation du prix de l'eau n'est pas du fait d'une augmentation de la molécule elle-même, mais à celle de l'énergie nécessaire pour la traiter, l'acheminer et la distribuer. 1/3 du fond de réserve sera certainement utilisé pour couvrir ces frais supplémentaires. Il reste encore plus de Chf 200'000 sur ce fond.

- Y-a-t-il des mesures d'économie possibles pour l'eau ?
 - Il y a la volonté d'inciter à l'économie sans demande de restreindre. La commune n'a pas eu besoin de restreindre, même lors de la sécheresse cet été. Une diminution de la consommation d'eau fait légèrement baisser les frais, pour le pompage en particulier.
- Comment la commune prévoit l'évolution dans le domaine du gaz ?
 - L'augmentation du prix du gaz à 13 ct ne permettra pas d'éviter une vente à perte, il est géré comme un placement est son approvisionnement a déjà été anticipé afin de pouvoir à l'avenir générer à nouveau des bénéfices.
 - Il n'y a pas d'objectif de développement du réseau, seulement d'entretenir l'existant.

Charges et revenus par nature

- Est-il possible de créer d'autres fonds de réserve ?
 - Non, l'organe de contrôle ne le permet pas.
- Quel est l'évolution de l'impôt sur les successions ?
 - Des recettes exceptionnelles ont été perçues en 2021 mais le calcul se fait par lissage sur 5 ans pour être plus représentatif.

Plan d'investissement

- Quelle est la part prévue qui concerne les investissements pour les énergies renouvelables et la transition énergétique ?
 - La somme de Chf 155'000 est prévue pour des panneaux solaires sur l'hôtel de ville. Cela ne signifie pas que rien d'autre n'est fait. Plusieurs rénovations sont prévues et auront pour effet de contribuer à la diminution de la consommation énergétique. Ils seront inclus dans des préavis.

Évolutions

- La marge d'autofinancement est la plus faible observée depuis longtemps.
 - C'est effectivement le cas, mais cela ne reflète pas forcément la réalité. Nous parlons ici d'un budget, et cette marge s'améliore généralement dans les comptes. Cela s'est vérifié les dernières années. A noter que cela permet tout de même de financer le ménage courant. Certaines communes ne le peuvent pas.

Remarques

- La commission passe à la votation, une personne tient à faire deux remarques. Je cite :
 - «La 1ère, il me semble que le bénéfice de la vente du gaz devrait être cette année de 400'000 Frs. Pour les investissements et malgré ce qui a été répondu par la municipalité, j'accepte ce budget mais je réfute les investissements prévus qui ne tiennent pas assez en compte le plan climat »

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **D'accepter** le Budget 2023 comme proposé.

La rapportrice : Nathalie Jaccard